



PÔLE DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de
gestion des déchets

2024

SOMMAIRE

PREAMBULE

01 - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024..... 4

- 01. Des actions pour réduire la quantité des déchets 5
- 02. Tous au compost ! 8
- 03. Poubelle non triée, non collectée..... 10
- 04. Une collecte qui (bio) carbure 11
- 05. Un outil professionnalisant pour améliorer en continu la collecte des déchets 12
- 06. De nouvelles modalités d'accès à la déchèterie 13

02 - LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE 14

- 01. Le périmètre du service 15
- 02. Organisation de la collecte 16
- 03. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) 18
- 04. Les biodéchets 19
- 05. Collecte sélective : emballages, papier et verre 19
- 06. La déchèterie communautaire du Moulin 22
- 07. Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés 29

03 - LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT 31

- 01. Le traitement des ordures ménagères résiduelles 32
- 02. Le traitement des biodéchets 34
- 03. Le traitement des déchets issus de la collecte sélective 34
- 04. Le traitement des déchets collectés en déchèterie..... 37

04 - LES INDICATEURS FINANCIERS 39

- 01. Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets 40
- 02. Coût du service 41
- 03. Recettes du service..... 44
- 04. Indicateurs de coût 47

ANNEXES 49

Préambule

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Après présentation au conseil communautaire, le présent rapport sera mis à la disposition du public sur le site www.3cm.fr et transmis aux maires de chacune des communes pour une présentation en conseil municipal.



01

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

01. Des actions pour réduire la quantité des déchets

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la 3CM avait été approuvé par le conseil communautaire du 7 septembre 2023. Ce plan vise à atteindre l'objectif réglementaire de diminution globale de 15% des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030 inscrit dans la loi AGECE du 10 février 2020, ce qui signifie pour notre territoire **une diminution de 54 kg/habitant de déchets entre 2020 et 2029, fin du PLPDMA.**

Les déchets ciblés par le programme sont les déchets des ménages (ceux des bacs gris et jaunes, le verre mais aussi tous ceux déposés à la déchèterie : végétaux, carton, bois, gravats...) et les déchets assimilés qui sont ceux des entreprises, commerces et des services administratifs gérés par le service public.

Les actions proposées dans le cadre de programme visent exclusivement la réduction des déchets et ne traitent donc pas de la question du tri des déchets ou de leur recyclage.

Planifié sur 6 ans (2023-2029), ce plan est composé de 27 actions et 70 sous-actions autour de 8 axes thématiques :

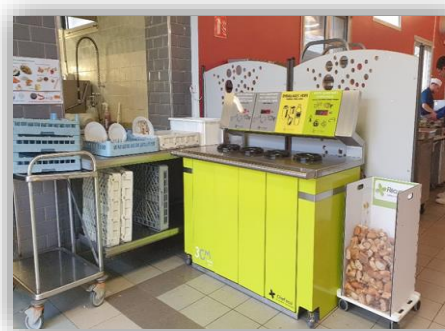
1. Être éco-exemplaire,
2. Sensibiliser,
3. Utiliser les instruments économiques,
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire,
5. Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
6. Augmenter la durée de vie des produits,
7. Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable,
8. Réduire les déchets des entreprises.

Au cours de l'année 2024, de nombreuses actions ont été menées

3 cantines ont été équipées de matériel pédagogique (gâchis-pain, tables de tri avec pesée) et ont été accompagnées par l'animatrice transition écologique de la 3CM dans une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire**

- MFR Balan
- Bressolles
- MFR Montluel

Des élèves ont été sensibilisés aux enjeux du gaspillage alimentaire par l'ALEC et l'association Boc à Récup.



8 Juin 2024

Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20251007-delib_20251001-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

« ECOSTELLANE » sur la place des Tilleuls à Montluel

Evènement multithématique organisé par la 3CM couvrant les différents champs de la transition écologique : déchets, eau, mobilité etc...

- Atelier couches lavables par Béb'écolo des Savoies
- Atelier « le jardinage au naturel »
- Gaufres anti-gaspi avec « Boc à récup »



Sensibilisation des scolaires

797 élèves du territoire sensibilisés au tri et à la réduction des déchets par Héloïse, l'animatrice transition écologique de la 3CM.

La sensibilisation des scolaires aux enjeux de la gestion des déchets est un axe fort de la politique déchets de la 3CM depuis plusieurs années.

Printemps - été 2024

« Nos végétaux sont des **déchets** trésors ! »

Création de zones cultivées à la déchèterie montrant les utilisations possibles de végétaux (haie sèche, pommes de terre cultivées sur gazon, tipis en bambou, buttes lasagne, courges ...).



Samedi 23 novembre 2024

A la déchèterie, **opération de broyage de déchets verts** et mise à disposition de broyat aux usagers dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).





Novembre 2024

Sensibilisation au réflexe réparation.

Promotion du réseau Répar'acteurs porté par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Installation d'un panneau « Je répare...et ça repart » sur la zone des appareils électriques à la déchèterie.

Novembre 2024

Distribution de 800 **STOP-PUB** aux communes
Installation d'un panneau « *Demandez votre STOP PUB* » à la déchèterie.



Novembre 2024

Organisation d'une visite de l'usine OVADE et du centre d'enfouissement gérés par le syndicat de traitement ORGANOM.

Cette visite a permis aux habitants qui s'étaient inscrits de mesurer en grandeur réelle la quantité de déchets générés par les habitants du département de l'Ain.



02. Tous au compost !

Depuis le 1er janvier 2024, suite à la loi AGEC, toutes les collectivités doivent proposer aux habitants « une solution de tri des biodéchets à la source afin qu'ils soient valorisés. »

Pour répondre à cette nouvelle obligation, les collectivités peuvent :

- Proposer une collecte séparée des biodéchets en porte à porte ou en apport volontaire et/ou
- Développer le compostage (individuel ou collectif)

La 3CM a fait le choix de combiner ces différentes options afin de proposer une solution adaptée à chaque typologie d'habitat.

Le soutien financier à l'achat de composteurs

Afin d'inciter un maximum de foyers à se lancer dans l'aventure du compostage, la 3CM a augmenté son soutien financier aux foyers achetant un composteur. Ce soutien a été porté à 75 % du prix d'achat pour tout achat réalisé avant le 30 juin 2024.

Sur la seule année 2024, la 3CM a soutenu **250** achats de composteur (dont 13 lombricomposteurs) alors qu'elle en avait soutenu 256 entre 2017 et 2023.

Des initiations au compostage

Au-delà du soutien financier, la 3CM a proposé des initiations aux compostages :



5 séances d'initiation au compostage animées par un maître-composteur Compost'Elles ont été organisées au printemps 2024 dans différentes communes du territoire : Balan, Bressolles, Dagneux, La Boisse et Pizay.



5 Initiations au compostage en milieu scolaire ont également été menées par MAT POTAGE : CE2/CM1 de St Vincent de Paul, 2 classes de CE1 de l'école de La Boisse, 1 classe CE1/CE2 de Bressolles, 1 classe CM1/CM2 de Balan.

Un accompagnement pour le compostage collectif

Depuis 2024, la 3CM accompagne la mise en place de composteurs dans l'habitat vertical.

Cet accompagnement passe par :

- la mise à disposition des bacs et accessoires
- la formation des personnes référentes
- un accompagnement technique pendant un cycle de compostage



Les conditions pour pouvoir bénéficier de cet accompagnement sont décrites sur le site internet de la 3CM parmi lesquelles :

- Désigner 3 foyers référents,
- Avoir un minimum de 15 foyers volontaires,
- Fournir l'autorisation du bailleur ou le PV d'assemblée générale signifiant l'accord d'installation du site de compostage,
- Avoir un projet d'utilisation du compost

Des bornes biodéchets en zone urbaine

Fin octobre 2024, 13 aires de tri du territoire ont été équipées de bornes biodéchets.

L'accès à ces bornes est réservé aux foyers s'inscrivant auprès des services de la 3CM. Pour pouvoir utiliser les bornes, il faut en effet disposer d'un badge.



Pourquoi un badge d'accès ?

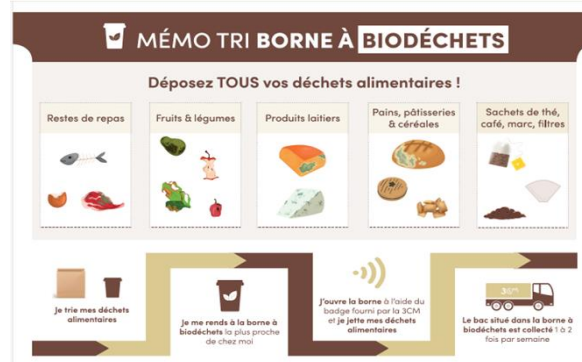
- Pour éviter les dépôts de déchets autres que des déchets alimentaires ce qui pourrait arriver si ces bornes étaient en libre-service.
- Pour pouvoir informer les usagers concernés des éventuelles erreurs de tri constatées sur la borne qu'ils utilisent.

Parallèlement, 7 cantines scolaire ont été équipées de bas marrons dédiés aux restes alimentaires.



Dans ces bornes peuvent être déposés tous les restes de repas et de leur préparation : épluchures, coquilles d'œufs, de mollusques, os de poulet, fruits et leurs noyaux, pain rassis, les restes de viandes, petits os ...

Les consignes diffèrent entre le compostage individuel et les bornes à compost sur le sujet des produits carnés (viande ou poisson) et des restes alimentaires (restes cuisinés, produits laitiers, pain). Ces déchets ne sont pas conseillés dans les composteurs individuels ou partagés pour éviter tout risque de nuisances, notamment les odeurs (liées principalement à un manque d'oxygène dans le processus de décomposition) et la présence de nuisibles (attirés par ces déchets, notamment quand ils sont déposés en masse).



La présence de morceaux de viande ou de poisson dans les bornes à compost ne posent pas de problème pour les raisons suivantes :

- Les déchets déposés dans les bornes à compost ne se décomposent pas sur place : ils sont collectés au minimum une fois par semaine pour être acheminés sur le centre de compostage Confluence Amendements à Anthon (38)
- Le site de compostage, par les volumes qu'il traite et son process, est capable de gérer la présence de ces déchets sans que cela n'impacte la qualité du compost produit.

Fin 2024 :

434 foyers s'étaient inscrits pour accéder aux bornes biodéchets.

1.5 t de biodéchets par semaine étaient détournés des ordures ménagères pour être envoyés sur la plateforme de compostage d'Anthon (38) qui produit du compost à destination des agriculteurs.

La qualité du tri se révèle bonne puisqu'aucun déclassement n'a été appliqué par la plateforme de compostage.

03. Poubelle non triée, non collectée



En juin 2024, la 3CM a fortement communiqué auprès de la population au sujet de l'article 4.6 du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la 3CM.

“Les agents de collecte et l'encadrement du pôle déchets de la 3CM sont habilités à vérifier le contenu des bacs. Si le contenu des bacs n'est pas conforme aux consignes de tri diffusées par la 3CM (règlement de collecte, plaquettes, site internet...), les déchets ne seront pas collectés. Un message précisant la cause du refus sera apposé sur le bac. L'utilisateur devra rentrer le ou les récipients non collectés, en extraire la fraction recyclable et les présenter à la prochaine collecte de déchets. En aucun cas les récipients ne devront rester sur la voie publique ».



850 bacs (de tri ou d'ordures ménagères) ont été refusés par les agents de la 3CM entre juin et décembre 2024.

Quelques exemples de non-conformités :

- Dans les bacs d'ordures ménagères : appareils électriques, sacs remplis de pelouse, pots de peinture...
- Dans les bacs de tri : sacs noirs, déchets alimentaires, bouteilles en verre...

Objectifs du dispositif :

- Augmenter la part des déchets recyclés / diminuer l'enfouissement pour des raisons environnementales et financières.
- Améliorer la qualité du contenu des bacs jaune pour réduire le taux de refus.
- Ancrer dans les esprits que le tri est une obligation et non une option.

04. Une collecte qui (bio) carbure



Ayant la volonté, de rendre moins polluante sa flotte de camions, en 2024, la 3CM a converti 5 de ses 6 camions de collecte au B100, une énergie 100 % végétale composée d'huile de colza 100 % française.

L'analyse du cycle de vie de ce produit (du champ à la roue) par l'ADEME*, montre que ce biocarburant, permet de réduire jusqu'à 60% les émissions de CO2 par rapport au gasoil.

La production de ce biocarburant n'entre pas en concurrence avec l'alimentation car elle provient de la partie huileuse de la graine de colza, la partie solide servant à la production de tourteaux de colza.

Par ce choix technique, la 3CM agit concrètement en faveur de l'environnement tout en soutenant l'agriculture et l'industrie française.

Une cuve dédiée à ce carburant a été installée au centre technique communautaire :



05. Un outil professionnalisant pour améliorer en continu la collecte des déchets

En septembre 2024, la 3CM a équipé 3 de ses véhicules d'une solution informatique embarquée permettant d'optimiser et de piloter son activité de collecte de déchets des ordures ménagères et du tri.



GEORED permet :

- De superviser les équipes de collecte à distance et de consulter l'état d'avancement de leurs missions.
- De créer nos circuits de référence puis de comparer les circuits théoriques et les circuits réels.
- D'accéder à l'historique des véhicules par date ou circuit.
- De visualiser les anomalies terrain remontées par les équipes opérationnelles

Cet outil permet en effet l'échange d'informations entre les équipes et le chef d'équipe. Les agents peuvent transmettre en temps réel grâce à la tablette embarquée les problèmes rencontrés : véhicule gênant, refus de collecte, anomalie véhicule, bac cassé...

Au-delà de la maîtrise technique du service, cette solution informatique permet également d'améliorer en continu la sécurité du service pour les agents et les usagers.

06. De nouvelles modalités d'accès à la déchèterie



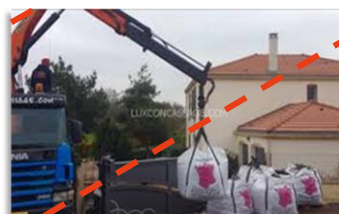
Avec près de 7400 tonnes de déchets collectés et 75 000 entrées par an, la déchèterie communautaire du Moulin à La Boisse est l'une des plus fréquentées du département de l'Ain.

Dans une volonté de favoriser le recyclage et de limiter les dépôts sauvages, le conseil communautaire de la 3CM a adopté le 26 septembre 2024 un nouveau règlement de déchèterie s'appliquant à partir du 1^{er} janvier 2025.

A partir de cette date, la déchèterie devient GRATUITE pour les professionnels. Toutefois, pour éviter une utilisation abusive du site qui pourrait entraîner une saturation de l'équipement, le nombre de passages autorisés sur l'année civile est limité à 50 pour les particuliers et les professionnels, un plafond suffisamment élevé pour répondre aux besoins de tous.

Parallèlement, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- le bennage (vidage direct dans les bennes par gravité) et le grutage seraient interdits,
- les barrières amovibles présentes sur deux quais seraient supprimées,
- le volume total journalier autorisé par usager, tout type d'apport confondu, serait limité à 5 m3 au lieu de 10 m3.



Ces dispositions visent à :

- Améliorer la sécurité des agents et usagers,
- Limiter le risque de saturation des bennes,
- Faciliter le contrôle de la qualité du tri par les agents 3CM afin de respecter les exigences des exutoires,
- Diminuer les tonnages d'encombrants,
- Diminuer les conflits gardiens/usagers dus aux non-respects des règles de tri.

02

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

01. Le périmètre du service

La 3CM collecte et traite les **déchets ménagers et assimilés** sur l'ensemble de ses 9 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets non ménagers des activités d'industrie, de commerce, d'artisanat ou de services privés ou publics présentés à la collecte dans les mêmes conditions que les déchets des ménages dans la limite de 3000 litres par établissement et par semaine tel que précisé dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.



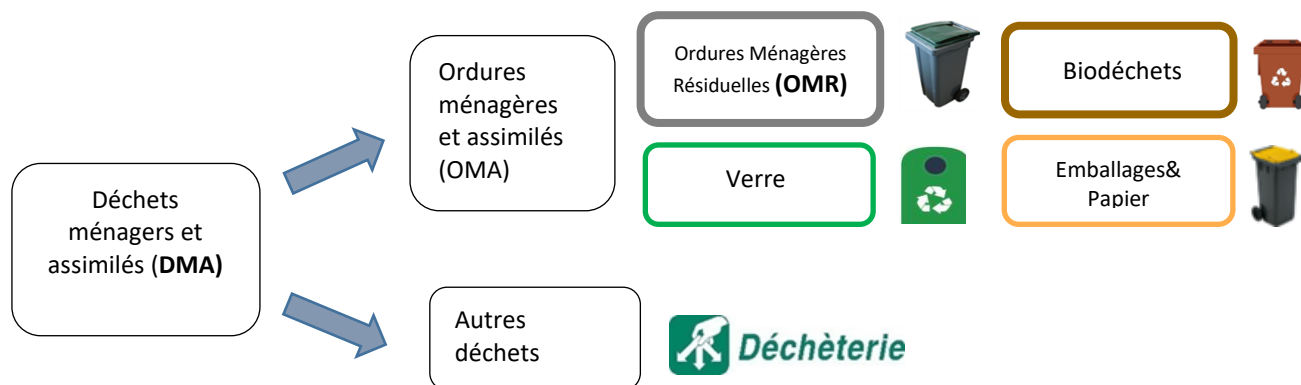
25 513 habitants

Population légale INSEE en vigueur
au 1er janvier 2024

L'ADEME classe la 3CM dans la typologie des collectivités « mixte à dominante urbaine ». Avant 2021, la 3CM était classée dans la typologie « mixte à dominante rurale ».

Cette classification est construite selon les caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat (densité de logements, taux d'habitat collectif, taille des communes...). Ces caractéristiques ont des incidences sur les indicateurs du service public de gestion des déchets (performances de tri et coût).

Schématiquement, les déchets ménagers et assimilés (DMA) se répartissent de la manière suivante :



02. Organisation de la collecte

En 2024, la collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri était assurée en régie par la 3CM. Elle était organisée en 15 tournées hebdomadaires (7 dédiées aux ordures ménagères et 8 au tri).

Planning de collecte des ordures ménagères et du tri en 2024

Les fréquences de collecte sont définies selon :

- le nombre d'habitants de la zone agglomérée,
- la typologie d'habitat,
- l'activité des usagers professionnels et le gisement de déchets considérés.

Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Zone	Typologie d'habitat	Fréquence de collecte des OMR ("bacs gris")	Fréquence de collecte des emballages et papiers recyclables ("bacs jaunes")
Zones agglomérées* de <u>plus</u> de 2 000 habitants : Montluel ville, Dagneux, La Boisse et secteur La Valbonne sur les communes de Balan et Béligneux.	Habitat individuel, habitat vertical collectif** de moins de 20 logements et professionnels.	une fois par semaine	une fois toutes les deux semaines
	Habitat vertical collectif de 20 logements et plus.	deux fois par semaine	deux fois par semaine
	Commerces des métiers dits de bouche***, restaurants, restaurants scolaires, maisons de retraite, établissements recevant du public.	deux fois par semaine	une fois toutes les deux semaines
	Gros producteurs : établissements générant plus de 1 000 litres d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et/ou 1500 litres de tri (emballages et papiers) par semaine.	deux fois par semaine si gisement > 1 000 litres /semaine	une fois par semaine si gisement > 1 500 litres par semaine
Zones agglomérées* de <u>moins</u> de 2 000 habitants : le reste du territoire (Balan village, Béligneux village, Béligneux Chânes, Bressolles, Montluel Jailleux et Plateau, Niévroz, Pizay, Sainte Croix)	Habitat individuel, habitat vertical collectif** de moins de 10 logements et professionnels	une fois toutes les deux semaines	une fois toutes les deux semaines
	Habitat vertical collectif de 10 à 19 logements	une fois par semaine	une fois par semaine
	Habitat vertical collectif** de 20 logements et plus	deux fois par semaine	deux fois par semaines
	Commerces des métiers dits de bouche***, restaurants, restaurants scolaires, maisons de retraite, établissements recevant du public.	deux fois par semaine	une fois toutes les deux semaines
	Gros producteurs : établissements générant plus de 1 000 litres d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris) par semaine et/ou 1500 litres de tri (emballages et papiers) par semaine	deux fois par semaine si gisement > 1 000 litres/semaine	une fois par semaine si gisement > 1 500 litres/semaine
	Crèches d'une capacité supérieure à 5 berceaux	une fois par semaine	une fois toutes les deux semaines

Chaque secteur d'habitation listé ci-dessous a un calendrier de collecte spécifique :

- Balan village,
- Balan La Valbonne,
- Béligneux Chânes,
- Béligneux village,
- Béligneux La Valbonne,
- Bressolles,
- Dagneux hors zone d'activité,
- Zone d'activité économique Dagneux/Montluel /La Boisse,
- La Boisse,
- Montluel ville hors grande rue, rue Notre Dame des Marais et rue de la gare,
- Montluel Jailleux,
- Montluel Plateau,
- Niévroz,
- Pizay,
- Sainte Croix.

Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site internet de la 3CM.

La collecte des biodéchets

13 aires de tri ont été équipées de bornes biodéchets et 7 cantines ont été équipées de bacs pour les restes alimentaires.

Commune	Emplacement	nombre de bornes
Béligneux	Place de la Mairie	2
Dagneux	Rue du Cottet	2
Dagneux	Place du 12 juin 1944	2
Dagneux	Rue du Mollard	2
Dagneux	Boulevard Schuman	1
La Boisse	Rue de la Meule	1
La Boisse	Parking de la Mairie	2
Montluel	Rue du Loup	3
Montluel	Rue des Peupliers	1
Montluel	Promenade des Tilleuls	2
Montluel	Allée des Saules	1
Montluel	Allée des Lilas	1
Montluel	Allée des Muguets	1

Commune	Cantines scolaires dotées
Béligneux	Ecole du chat botté
Dagneux	Collège M.Aymé
Dagneux	Groupe scolaire du Val Cottet
Dagneux	Institution St Louis
Montluel	Collège E.Cizain
Montluel	Alphonse Daudet
La Boisse	Ecole A.Brunet

Fréquence de collecte :

- Borne biodéchets : chaque mardi
- Bacs des cantines : chaque mardi et vendredi

La collecte est assurée par le personnel de la 3CM (le chauffeur du véhicule assure lui-même le vidage des bacs.

Les bacs des bornes biodéchets font l'objet d'un lavage régulier (à minima une semaine deux).



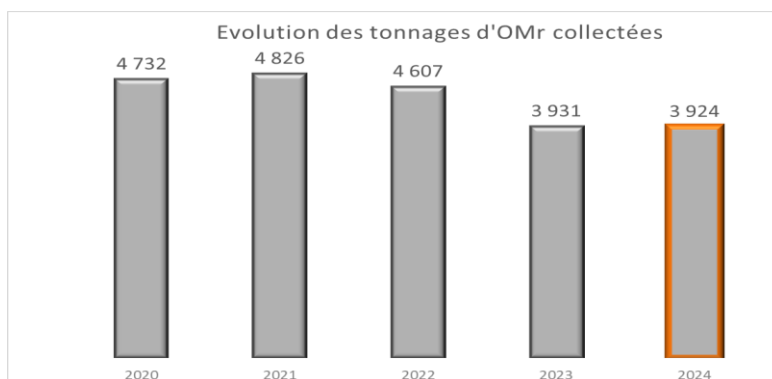
03. Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

TONNAGE D'OMR COLLECTE

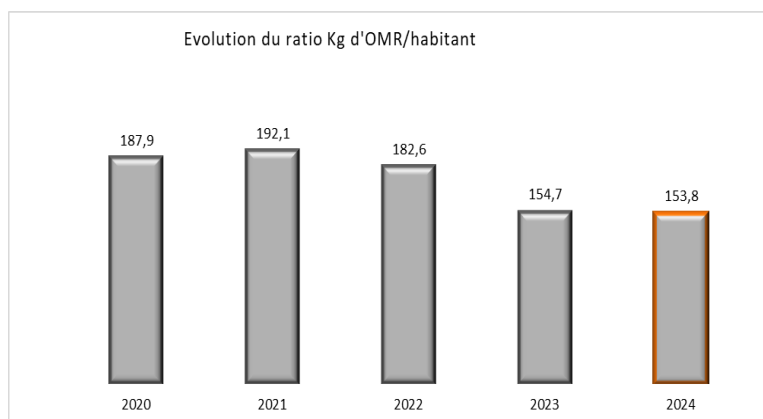
En 2024, la quantité d'OMR collectée sur le territoire de la 3CM a été de **3924 tonnes**. Ce tonnage stagne par rapport à 2023 malgré une augmentation de la population.

Par rapport à 2022, année où la collecte du tri se faisait encore en point d'apport volontaire, le tonnage d'ordures ménagères a diminué de 14.8 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023
Population INSEE	25 179	25 117	25 233	25 405	25 513	0,43%
Tonnages OMR	4 732	4 826	4 607	3 931	3 924	-0,18%

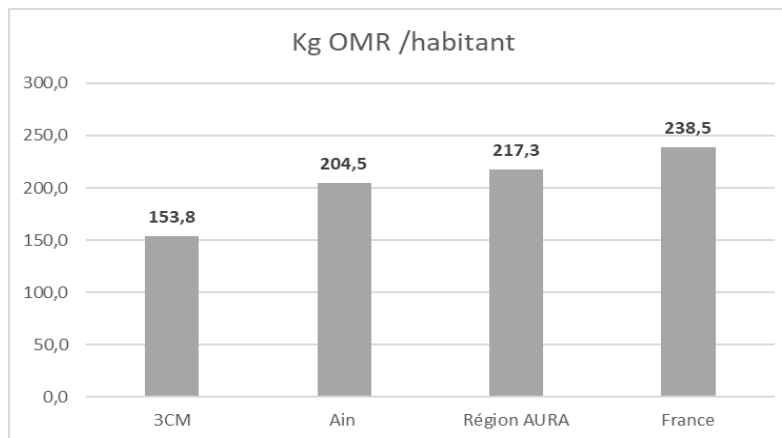


RATIO PAR HABITANT



Sur l'année 2024, le ratio d'ordures ménagères (OMR) collectées est de 153.8 Kg par habitant. Ce ratio continue à diminuer après la baisse historique de 2023 qui s'expliquait principalement par le transfert d'emballages et papiers vers les bacs jaunes suite à la mise en place de la collecte du tri en porte à porte.

Le graphique ci-dessous permet de situer la performance de tri des OMR de la 3CM par rapport à des valeurs de référence :



Les ratios pour le département de l'Ain, la région AURA et pour la France sont issues de SINOE (base de données issues d'enquêtes menées par l'ADEME. *Chiffres de l'année 2021 pour les collectivités de typologie « Mixte à dominante urbaine ».*



04. Les biodéchets

La première collecte de biodéchets a été réalisée le 29 octobre 2024 par la 3CM.
8.9 tonnes de biodéchets ont été collectées sur la fin de l'année 2024.

Le développement de ce geste de tri constitue un des objectifs prioritaires du service de gestion des déchets. Outre l'intérêt environnemental de produire un compost de qualité avec des biodéchets triés à la source, cette collecte séparée permet de réduire la quantité d'ordures ménagères (« bac gris ») dont le coût de traitement est beaucoup plus élevé (en 2024 : 169 € TTC/tonne pour les ordures ménagères et 69.9 € TTC/tonne pour les biodéchets).

La 3CM ambitionne d'atteindre 75 tonnes de biodéchets en 2025 en augmentant le maillage de bornes présentes sur le territoire.

05. Collecte sélective : emballages, papier et verre

Alors que jusqu'en 2022, la collecte des emballages et papiers s'effectuait en apport volontaire dans des colonnes de tri aériennes ou enterrées, celle-ci est réalisée en porte à porte depuis 2023, chaque foyer ayant été doté d'un bac jaune. Seul le verre reste collecté dans des colonnes de tri de couleur verte.

La collecte du verre est assurée par l'entreprise MINERIS dont le contrat a été renouvelé au 1^{er} octobre 2023. La collecte du tri (« les bacs jaunes ») est assurée en régie. Huit tournées par semaine sont consacrées à la collecte du tri. Trois d'entre elles sont réalisées avec les moyens humains et matériels libérés par la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères mise en œuvre en janvier 2023 concomitamment avec le démarrage de la collecte du tri en porte à porte.

TONNAGES COLLECTES

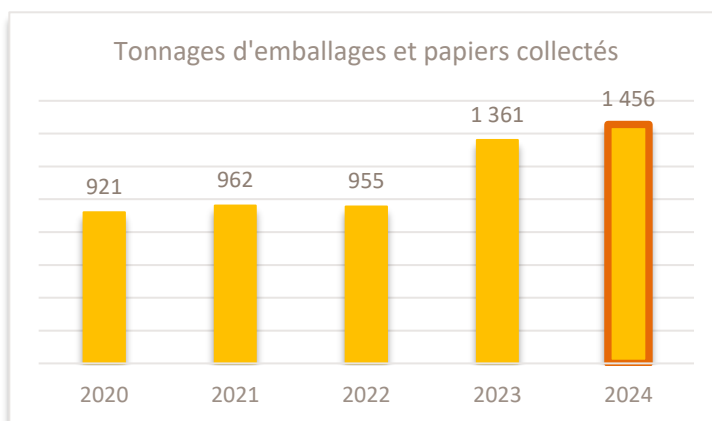
Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de collecte sélective :

	2020	2021	2022	2023	2024
Emballages séparés (jusqu'au 30 septembre 2021)	545	417	0	0	0
Papiers séparés (jusqu'au 30 septembre 2021)	376	285	0	0	0
Emballages et papier en mélange (depuis le 1er octobre 2021)	0	261	955	1361	1456
EMBALLAGES ET PAPIER	921	962	955	1361	1456
Verre	822	814	820	774	779
TOTAL EMBALLAGES/PAPIER/VERRE	1 743	1 776	1 775	2 135	2 235

En 2024, 122.7 tonnes d'emballages et papiers ont été collectées à la déchèterie dans les bennes dédiées au tri sélectif.

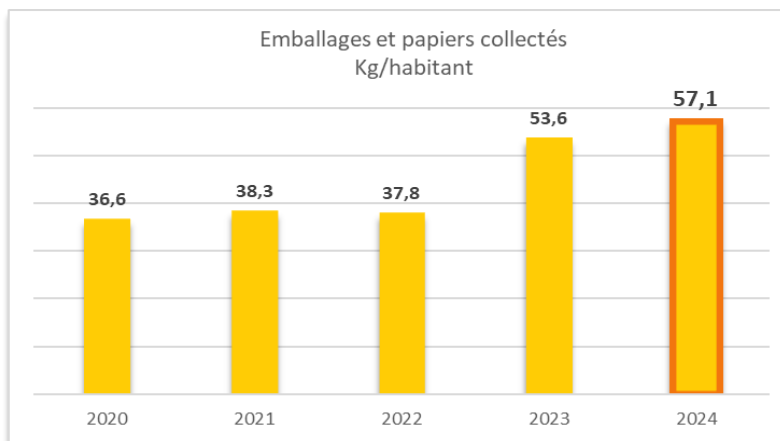
Pour l'année 2024, le tonnage global de la collecte sélective s'établit à **2 235 tonnes**, chiffre en augmentation par rapport à 2023 (+ 4.7 %) après avoir augmenté de 20.21 % en 2023

Si le tonnage de verre a stagné, après une très forte augmentation en 2023, le tonnage d'emballages et papiers a continué à augmenter (+ 7 %) démontrant une dynamique très positive en faveur du geste de tri sur notre territoire.

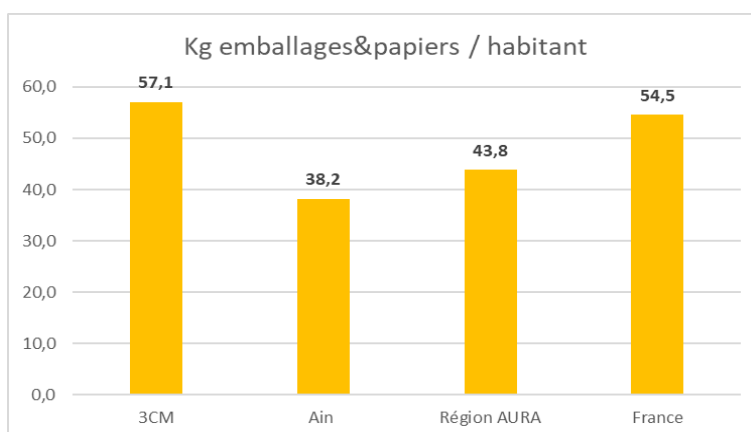


RATIOS PAR HABITANT

Le ratio emballages + papier /habitant atteint **57.1 Kg** par habitant en 2024 (+ 3.5 Kg par rapport à 2023 et + 19.3 Kg par rapport à 2022).



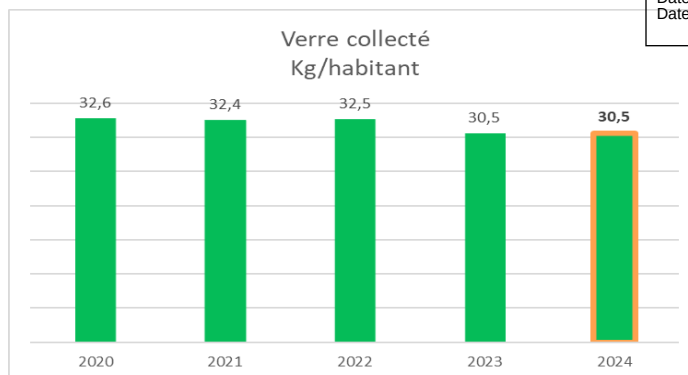
Le graphique ci-dessous permet de situer la performance de tri des emballages et papiers de la 3CM par rapport à des valeurs de référence :



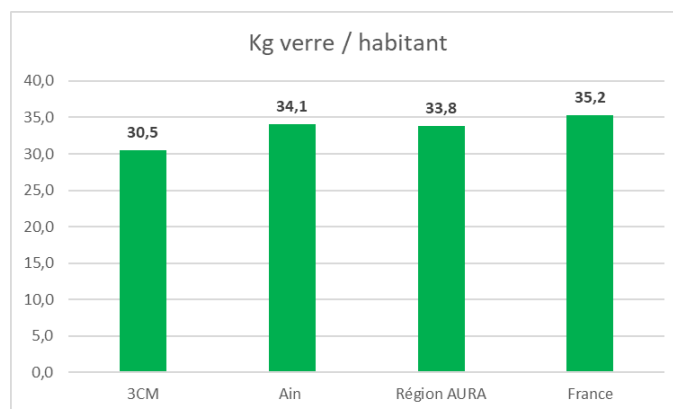
Les ratios pour le département de l'Ain, la région AURA et pour la France sont issues de SINOE (base de données issues d'enquêtes menées par l'ADEME. *Chiffres de l'année 2021 pour les collectivités de typologie « Mixte à dominante urbaine ».*



Le ratio de verre /habitant stagne après avoir diminué en de 2 Kg en 2023. Une diminution des quantités de verre collectées est constatée sur l'ensemble du territoire national depuis 2022.



Le graphique ci-dessous permet de situer la performance de tri du verre de la 3CM par rapport à des valeurs de référence :

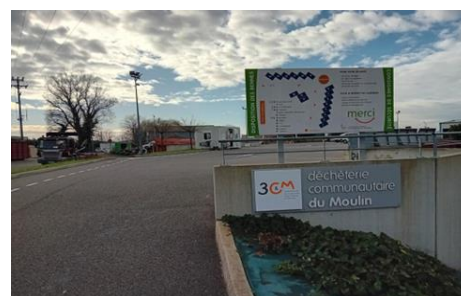


Les ratios pour le département de l'Ain, la région AURA et pour la France sont issues de SINOE (base de données issues d'enquêtes menées par l'ADEME. *Chiffres de l'année 2021 pour les collectivités de typologie « Mixte à dominante urbaine ».*



06. La déchèterie communautaire du Moulin

Une déchèterie est présente sur le territoire de la 3CM à l'adresse suivante : 1064 chemin de la Plaine à La Boisse.



Le site permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge dans le cadre de la collecte ordinaire des ordures ménagères ou des colonnes de tri du fait de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

L'accès aux professionnels est autorisé et payant.

L'accueil des usagers, l'exploitation et l'entretien de la déchèterie sont assurés par le personnel de la 3CM.

L'enlèvement et le transport des déchets jusqu'aux sites de traitement ou valorisation sont assurés par des prestataires externes mandatés par la 3CM.

La déchèterie est accessible du lundi au samedi (sauf jours fériés) aux horaires suivants :

- 8h30-11h45
- 13h30-17h45

DECHETS ACCEPTEES

- Les métaux
- Les cartons,
- Les gravats (briques, parpaings, pierres, tuiles, ardoises...),
- Le plâtre,
- Le bois,
- Les déchets verts des jardins (tontes de pelouse, produits d'élagage ou petits branchages, déchets floraux...),
- Les déchets encombrants (meubles, canapés, laine de verre, moquette, résidus des aménagements intérieurs des habitations, polystyrène, plastique non recyclable...),
- Les journaux, magazines, revues, papiers, livres,
- Les déchets d'emballages ménagers (verre, cartonnettes, briques de lait...),
- Le PVC,
- Les télévisions, écrans d'ordinateurs, électroménager et autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les linges, vêtements, chaussures, maroquinerie,
- Les pneus des véhicules légers sans jante,
- Les capsules de café des marques Nespresso et Tassimo,
- Les lunettes,
- Les lampes, tubes fluorescents,
- Les cartouches d'encre,
- Les huiles de vidange des moteurs,
- Les piles et accumulateurs,
- Les batteries des véhicules légers,
- Les huiles de friture,
- Certains déchets spéciaux (toxiques ou dangereux) : les peintures, vernis, teintures, acides (sulfurique, chlorhydrique...), bases (soude, ammoniacale...), colles, résines, mastics, diluants, détergents, détachants, solvants, aérosols, produits du traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits phytosanitaires, filtres à gasoil, radiographies argentiques, bouteilles de gaz (uniquement butane et propane), cartouches de gaz, extincteurs d'une capacité maximum de 6 kgs.

En complément des bacs jaunes, la déchèterie met à disposition des usagers une benne dédiée aux emballages et aux papiers recyclables.

Par ailleurs, la déchèterie organise ponctuellement des collectes d'amiante lié (sur inscription).

ACCES ET CONDITIONS TARIFAIRES

L'accès à la déchèterie est uniquement réservé aux administrés et professionnels du territoire de la 3CM. Il est contrôlé via un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques, nécessitant au préalable l'enregistrement du véhicule auprès des services de la 3CM.

En 2024, les conditions tarifaires étaient les suivantes :

PARTICULIER DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	GRATUIT jusqu'au 50 ^{ème} passage sur l'année civile 10 € à partir du 51 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	< 2, 6 tonnes	GRATUIT jusqu'au 25 ^{ème} passage sur l'année civile 20 € à partir du 26 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	GRATUIT jusqu'au 25 ^{ème} passage sur l'année civile 20 € à partir du 26 ^{ème} passage

PROFESSIONNEL INSTALLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	GRATUIT jusqu'au 50 ^{ème} passage sur l'année civile 10 € à partir du 51 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	< 2, 6 tonnes	15 € jusqu'au 150 ^{ème} passage sur l'année civile 25 € à partir du 151 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	20 € jusqu'au 150 ^{ème} passage sur l'année civile 30 € à partir du 151 ^{ème} passage

Deux passages gratuits par mois calendaire (les deux premiers passages du mois).

Un nouveau règlement de déchèterie, applicable à partir du 1^{er} janvier 2025, a été approuvé par le conseil communautaire du 26 septembre 2024.

PREVENTION DES DECHETS

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la 3CM met à disposition des usagers deux **zones de réemploi**.

La Recyclerie



Sous la Recyclerie peuvent être déposés des objets encore réutilisables (petits meubles, jouets, bibelots, vaisselles, décoration...). Ces objets sont récupérés par l'association Sols'Tisse basée à Montluel. L'association procède au tri et au nettoyage des objets qui sont ensuite revendus à bas prix dans le magasin « La recycle de Sols'Tisse » située dans la même rue que la déchèterie. Cette activité, sans but lucratif, a pour objectif le retour à l'emploi pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

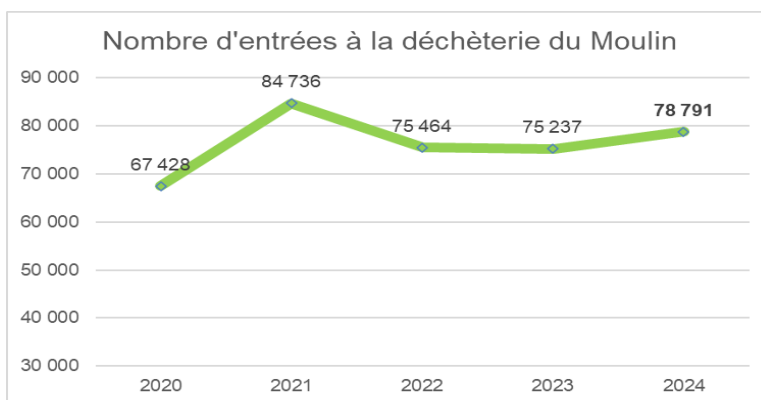


Le préau des matériaux a pour fonction de permettre aux particuliers et professionnels de déposer des matériaux type planches, carrelages palettes, tuyaux en PVC, grillage, tuiles... encore utilisables et de se servir à leur tour de ce qui a été déposé.

Le développement du réemploi constitue un des axes majeurs du PLPDMA 2023-2029.

FREQUENTATION DE LA DECHETERIE

2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
67 428	84 736	75 464	75 237	78 791	4,7%

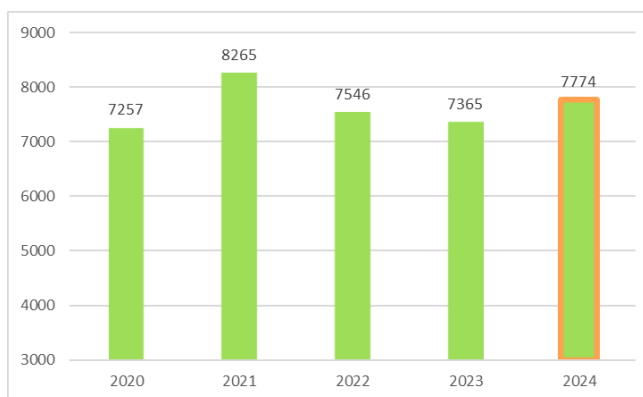


La fréquentation du site a légèrement augmenté ce qui s'explique notamment par des quantités de déchets verts exceptionnellement élevées.

Sur l'année 2024, la déchèterie a enregistré 89 journées à plus de 300 entrées.

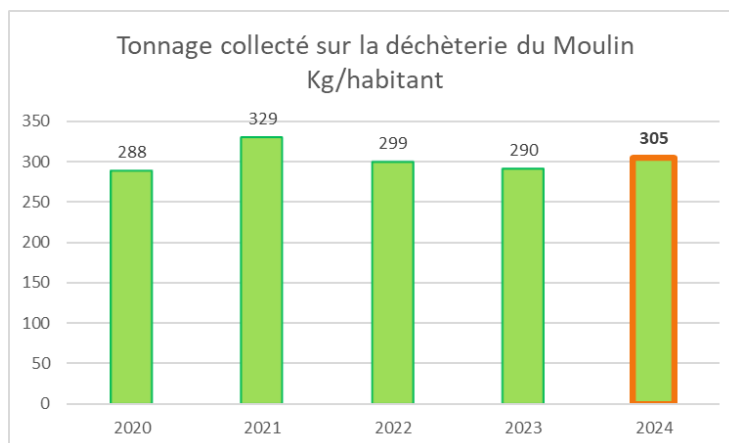
TONNAGE COLLECTE

Le tonnage global collecté en déchèterie s'est élevé à 7 774 tonnes pour l'année 2024 (hors bennes papiers et emballages dont les tonnages sont intégrés au tri) **soit une augmentation de 5.6 % par rapport à l'année 2023.**



RATIO PAR HABITANT

Les 7 774 tonnes de déchets collectés en déchèterie au cours de l'année 2024 représentent un ratio de 305 kg/habitant.



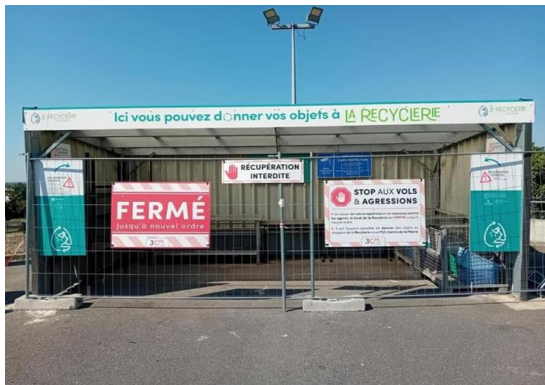
DETAIL DES TONNAGES

TYPE DE DECHETS	2020	2021	2022	2023	2024	PART 2024	EVOLUTION TONNAGE 2023-2024
CARTON	330,40	374,30	337,90	304,80	295,90	3,8%	-2,9%
BOIS	672,40	834,50	725,90	740,50	736,40	9,5%	-0,6%
FERRAILLE	327,10	325,90	294,90	306,80	316,30	4,1%	3,1%
GRAVATS	2 072,60	2 251,70	1 981,50	1 990,50	2 055,60	26,4%	3,3%
ENCOMBRANTS	813,00	966,00	887,30	830,00	812,80	10,5%	-2,1%
MOBILIER + Jouets + articles de bricolage et de jardin depuis juin 2023	566,30	634,70	716,38	659,80	693,30	8,9%	5,1%
FENETRES VITREES (depuis le 2 mai 2017)	so	33,70	31,90	33,10	31,60	0,4%	so
DECHETS VERTS	1 842,40	2 135,20	1 925,40	1 835,70	2 175,70	28,0%	18,5%
PVC	6,50	16,80	9,90	19,50	17,40	0,2%	-10,8%
PLATRE	228,20	288,80	232,30	245,30	243,10	3,1%	-0,9%
APPAREILS ELECTRIQUES (DEEE)	244,60	233,60	230,09	222,20	226,20	2,9%	1,8%
DECHETS DANGEREUX (DDS)	74,20	81,30	74,80	80,10	77,30	1,0%	-3,5%
AMIANTE	11,40	11,40	16,80	11,60	5,40	0,1%	-53,4%
TEXTILES bornes LE RELAIS	35,41	46,00	47,60	50,78	48,10	0,6%	-5,3%
HUILE DE VIDANGE	12,00	13,90	11,90	10,30	13,20	0,2%	28,2%
HUILE DE FRITURE	2,30	1,30	2,30	2,30	2,60	0,0%	13,0%
PILES	2,40	2,09	1,74	2,23	1,78	0,0%	-19,9%
LAMPES	0,96	1,00	0,50	1,69	1,30	0,0%	-23,3%
PNEUS	13,60	11,97	15,40	17,20	19,60	0,3%	14,0%
CARTOUCHES D'ENCRE	0,62	0,72	0,54	0,63	0,57	0,0%	-9,6%
CAPSULES NESPRESSO	0,10	so	so	so	so	so	so
CAPSULES TASSIMO	0,60	so	so	so	so	so	so
TOTAL	7 257	8 265	7 545	7 365	7 774	100,0%	5,6%

On note une très forte augmentation de la quantité de végétaux (18.5 %) qui explique à elle seule 83 % de l'augmentation du tonnage global de déchèterie. Les végétaux et les gravats représentent plus de la moitié du tonnage global de la déchèterie (54.4%).

LA RECYCLERIE

En 2024, l'association Côtière Avenir a récupéré **15.39 tonnes** d'objets divers (petits meubles, bibelots, vaisselle, jouets...). Le tonnage récupéré était de 17.68 tonnes en 2023.



Suite à des incivilités à répétition, la 3CM et l'association Côtière Avenir ont décidé de la fermeture du local « La Recyclerie » le 20 août 2024.

Malgré des panneaux d'interdiction et les consignes des agents de la 3CM, certains usagers prenaient la liberté de récupérer pour leur propre compte des objets destinés à l'association Côtière Avenir.

Ce local est resté fermé jusqu'à la fin de l'année 2024.

Un nouveau fonctionnement a été défini qui a débouché sur la réouverture du local en janvier 2025.

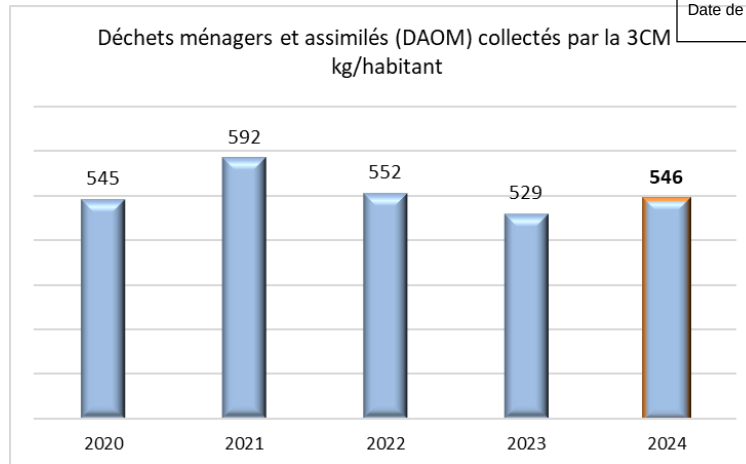
07. Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés



EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Population	25 179	25 117	25 233	25 405	25 513	0,4%
Ordures ménagères résiduelles	4 732	4 826	4 607	3 931	3 924	-0,2%
Biodéchets (depuis octobre 2024)	0	0	0	0	9	SO
Emballages et papier	921	962	955	1 361	1 456	7,0%
Verre	822	814	820	774	779	0,6%
Déchèterie	7 257	8 264	7 545	7 365	7 774	5,6%
TOTAL déchets ménagers et assimilés	13 732	14 866	13 927	13 431	13 942	3,8%

EVOLUTION DU RATIO DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR HABITANT



En 2024, l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de la 3CM représente **546 kilos par habitant**, chiffre en augmentation de 3.2 % par rapport à 2023.

Le PLPDMA vise à atteindre une production de DMA inférieure à 500 kilos par habitant d'ici 2029.

03

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Le traitement des déchets est l'étape après la collecte. Il peut s'agir de :

- valorisation matière (recyclage, compostage...),
- de valorisation énergétique (incinération) ou,
- d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes (enfouissement).

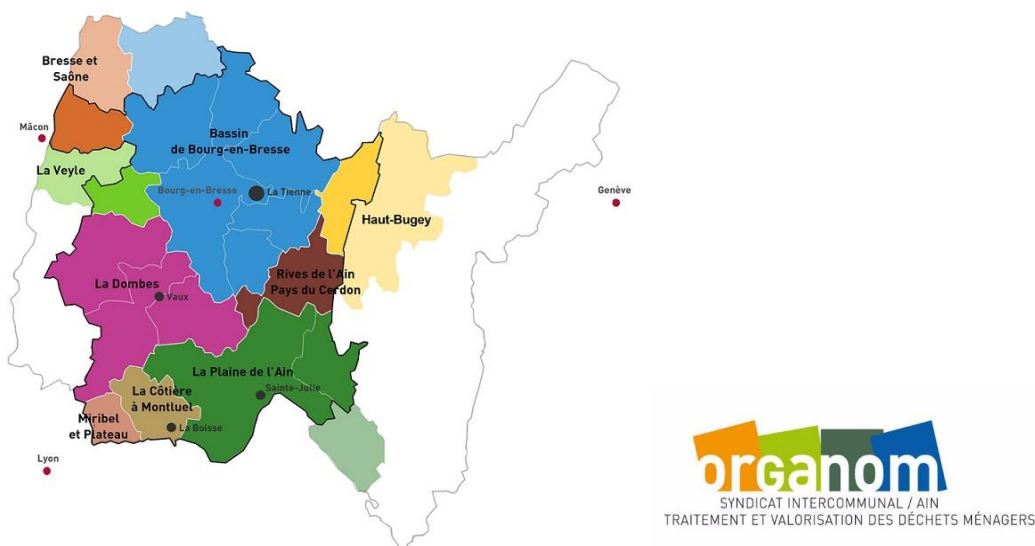
01. Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de la 3CM sont déchargées sur un quai de transfert situé à La Boisse. Elles sont ensuite acheminées en semi-remorque jusqu'au centre de traitement de la Tienne situé à Viriat. Le traitement des OMr est délégué à ORGANOM, syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers, qui traite les déchets de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Outre la 3CM, les autres collectivités membres sont les suivantes :

- Grand Bourg Agglomération,
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA),
- Communauté de communes de La Dombes,
- Haut-Bugey Agglomération,
- Communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP),
- Communauté de communes Bresse et Saône,
- Communauté de communes de Rives-de-l'Ain, Pays du Cerdon,
- Communauté de communes de La Veyle

Ces 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et plus de 342 000 habitants.

Le périmètre du syndicat correspond au secteur centre-sud du département de l'Ain :



Depuis l'été 2015, OVADE, unité de valorisation bioénergétique des déchets a été mise en service par ORGANOM sur le site de la Tienne à Viriat. Cette usine comprend un tri mécano-biologique des déchets, un procédé de méthanisation et de compostage. A partir des ordures ménagères collectées, le centre de traitement OVADE permet ainsi, de :

- produire du compost riche en matière organique,
- valoriser les matériaux, notamment les métaux ferreux,
- transformer le biogaz en électricité et chaleur.



Grâce à cette usine de traitement, 45 % des ordures ménagères sont détournées de l'enfouissement.



TRAITEMENT DES ORDURES MÈNAGÈRES (OMr) DE LA 3CM

Données ORGANOM

Tonnage OMR OVADE	Tonnage OMR enfouis	Total OM	Tonnage refus éliminés en CSDU *	Métaux valorisés	Tonnage de compost produit	Tonnage de compost vendu inclus stock
53 809	4837	58 646	27 220	392	14823	15 638

* CSDU = Centre de Stockage des Déchets Ultimes

Valorisation énergétique :

Biogaz = 5 204 819 Nm³

Electricité = 10 012 MWh

02. Le traitement des biodéchets

Les biodéchets collectés dans les bornes d'apport volontaires et dans les cantines scolaires sont acheminés sur la plateforme de compostage VALTERRA située à Anthon (38) à proximité immédiate de notre territoire.

Cette plateforme produit un compost normé utilisé par les agriculteurs qui l'utilisent comme amendement organique pour leurs sols.

Ce site de compostage est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisé à traiter jusqu'à 15 700 tonnes de sous-produits par an.

Le site est également agréé par la Direction départementale de la protection des populations pour assurer la conversion en compost de sous-produits animaux classés C3 (déchets de cuisine et de commerce) en mélange avec des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux et des déchets verts.

Le principe de traitement de la plate-forme d'Anthon est le compostage par ventilation forcée et retournement mécanique. La ventilation forcée permet d'assurer une meilleure régulation du processus de compostage et permet également d'accélérer le compostage en apportant de manière continue l'oxygène nécessaire à la dégradation aérobie de la matière organique.



03. Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Après la collecte des bacs jaunes, les emballages et papiers triés par les habitants de la 3CM sont transportés jusqu'au centre de tri TRIVALO69 à Chassieu. Ils sont alors séparés par catégories de matériaux puis expédiés vers des usines consommatrices de matière recyclable. Les refus de tri (déchets non conformes aux consignes de tri) sont orientés vers un incinérateur ou un centre d'enfouissement.



Les catégories de matériaux recyclés en 2024 et leurs repreneurs.

- Les plastiques



PET /PEHD/PP/Films/Flux développement
272.23 tonnes

Repreneurs



Principaux sites de régénération

- PLASTIPACK PACKAGING à Ste Marie la Blanche (21)
- GRANULPLAST à Jassans Riottier (01)

Repreneur du flux développement :
Bourgogne recyclage à Ruffey les Beaune

Sur les 272.3 tonnes de plastique expédiées, 155.40 tonnes concernent le « flux développement ».

Le flux développement est un flux produit par les centres de tri en extension des consignes de tri composé de quatre familles de déchets :

- Le PET coloré, composé principalement de bouteilles ;
- Le PET opaque, principalement des bouteilles également (lait notamment) ;
- Les barquettes en PET (barquettes de viennoiserie, fruits & légumes et charcuterie) ;
- Les pots ou barquettes en PS, dont la moitié du tonnage mis en marché est composée de pots de yaourt.

Les emballages en plastique représentent une grande variété de résines qu'il est nécessaire de bien séparer les unes des autres avant de les envoyer au recyclage. Les nouveaux flux d'emballages issus de l'extension des consignes de tri représentent toutefois de petits volumes pour les 120 centres de tri en France. Il n'est pas pertinent économiquement d'investir à l'échelle de chacun de ces centres de tri et de les doter tous d'installations technologiques capables d'assurer un tri supplémentaire plus fin que requièrent certains emballages.

CITEO a donc impulsé la création de quelques centres chargés du "sur-tri" de certains emballages plastiques collectés sur le territoire français.

La fonction des centre dits de « sur-tri » est de séparer finement les emballages par typologie malgré leur variété (composition, forme, taille, couleur) pour faire en sorte d'arriver à une qualité de tri optimale en fin du process. L'objectif est de fournir aux usines de recyclage des balles de matériaux comportant le moins d'indésirables possibles (taux de pureté supérieur à 90% en fonction des matières).

- Les métaux



Acier 68.05t

Aluminium 43.85t



- Les fibreux



5.02 PCNC* 405 t

*Papier Cartons Non Complexes



5.03 ELA* 22.12 t

*Emballages Liquides



1.02 Gros de magasin 14.34 t

Papiers-cartons mêlés
qualité inférieure au PCNC



1.11 Papier 222.94 t

Repreneur



Pour le papier 1.11 à partir du 1er novembre 2024

Principaux sites de recyclage :

- Saica Paper France à Venizel (02) et Nogent sur Seine (10)
- Essity opérations à Hondouville (27)
- Lucart à Laval sur Vologne (88)
- Altrapapier service à Perlen (Suisse)

Le refus de tri

Il s'agit de la fraction des déchets non conforme au cahier des charges des recycleurs c'est-à-dire les déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri : objets, verre, vêtements...

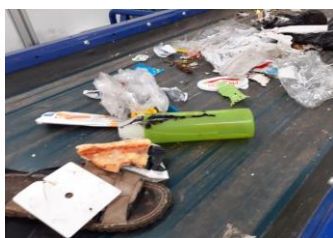
Le taux de refus (part des déchets collectés dans les bacs jaunes et la benne de déchèterie correspondant à des erreurs de tri) a été de 19.77 % en 2024 (18.97 % en 2023).

Ce taux de refus est issu des caractérisations (échantillonnages) réalisées au centre de tri tout au long de l'année 2024 en présence d'un agent de la 3CM.

Le taux de refus de la 3CM est un des plus bas constatés au centre de tri TRIVALO69 de Chassieu.

L'amélioration de la qualité du tri est identifiée comme un enjeu majeur du service de gestion des déchets pour l'année 2024 car si les matières recyclables ont une valeur marchande qui permet de compenser le coût élevé de leur tri (facturé par PAPREC), ce n'est pas le cas des déchets non recyclables.

Photos de refus de tri de la 3CM



Sandale, part de pizza, films plastique...



Appareil électrique, emballages souillés par huile moteur...

LE VERRE

Le verre ménager, trié par les habitants et déposé dans les colonnes de tri, est quant à lui livré sur l'usine SIBELCO à Andrézieux (Loire). Dans cette usine, sont extraits tous les indésirables (métaux, porcelaine...) et le verre est brisé en petits morceaux pour former le calcin. Ce calcin est ensuite expédié à l'usine VERRALIA située à Saint Romain le Puy (Loire) pour être fondu dans les fours verriers et transformé en de nouveaux emballages en verre.



04. Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés sont transportés jusqu'aux centres de traitement adaptés.

Il s'agit en grande majorité de valorisation matière (recyclage, compostage...) mais aussi, pour certains déchets spéciaux de valorisation énergétique (incinération) ou d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes. De nombreux déchets sont repris par des éco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

DECHETS	TYPE DE TRAITEMENT	DESTINATION / REPRENEUR	ECO-ORGANISME
CARTON	Valorisation matière	PAPREC Chassieu / SAICA Paper France (26 Saint Vallier) jusqu'au 30 octobre 2024 EPR groupe VEOLIA depuis le 1er novembre 2024	SO
BOIS	Valorisation matière	ARC EN CIEL 69 (Meyzieu).	SO
FERRAILLE	Valorisation matière	BUTIN TERRIER (01 Dagneux).	SO
GRAVATS	Enfouissement (remblais)	Ain Rhône Granulats (01 Balan) /DBS (69 Colombier-Saugnieu).	SO
ENCOMBRANTS	Enfouissement	Centre d'enouissement (ISDND) de La Tienne à Viriat (01) du syndicat de traitement ORGANOM	SO
MOBILIER/ARTICLES DE BRICOLAGES ET DE JARDIN/JOUETS	Valorisation matière et énergétique	Centre de regroupement PAPREC Saint Priest jusqu'en mai 2024 / MARCEL POIL Amberieu en Bugey à partir de juin 2024	
DECHETS VERTS	Valorisation organique (compost)	Dombes compost (01 Montluel)	SO
PVC	Valorisation matière	Plateforme de regroupement site de la Tienne à Viriat (ORGANOM) puis EGT/Demain environnement (39 Lons le Saunier) et Reviplast (87 Limoges)	SO
PLATRE	Valorisation matière	Plateforme de regroupement site de la Tienne à Viriat (ORGANOM) puis SERFIM/Nantet (73 Francin)	SO
DDS (déchets diffus spécifiques)	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	SARPI La Talaudière (42 La Talaudière)	
APPAREILS ELECTRIQUES	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	Ecrans => Envie (69 Villeurbanne) / Petits appareils et gros appareils "froid" => Suez RV (69 Feyzin) / Gros appareils "hors froid" : Purfer (69 Saint Prieur de Chandieu)	
HUILE DE VIDANGE	Regénération et valorisation énergétique	Faure (38 Luzinay)	SO
HUILE DE FRITURE	Traitement de l'huile pour fabrication de bio-carburant	Refood groupe SARIA. Plateforme de regroupement à Corbas (69) puis traitement à Eampes (91)	SO
PILES	Valorisation matière et énergétique	Tri chez ALDCA (39 Bletterans) / recyclage ERASTEEL (03 Commentry)	
LAMPES	Valorisation matière et énergétique	ARTEMISE (10 Vulaines)	
TEXTILES	Réemploi/valorisation matière/enfouissement	Le Relais Villeurbanne /Sols'Tisse Montluel	
PNEUS	Valorisation matière (granulats) ou énergétique (cimenterie)	Granulutex (74 Perrignier)	
CARTOUCHES D'ENCRE	Valorisation matière	LVL (44 La Chevrolière).	SO
AMIANTE	Enfouissement	SUEZ RR MINERALS FRANCE (21 Drambon)	SO

04

LES INDICATEURS FINANCIERS

01. Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

COMPETENCES 3CM	MODE D'EXPLOITATION	PRESTATAIRE
Ordures ménagères résiduelles		
Collecte	Régie	SO
Traitement	Délégation	Syndicat ORGANOM
Collecte sélective (emballages, papier, verre)		
Collecte (emballages, papier)	Régie	SO
Collecte (verre)	Prestation de service	Guérin (groupe MINERIS)
Tri, conditionnement (emballages et papier)	Prestation de service	TRIVALO 69 (groupe PAPREC)
Déchèterie		
Exploitation du site	Régie	SO
Collecte et traitement des déchets banals	Prestation de service	Trigénium
Collecte et traitement des déchets spéciaux	Prestation de service	SARPI

Le service de gestion des déchets est composé de :

- 9 agents dédiés à la collecte des ordures ménagères et du tri (3 équipes de 3 agents),
- 3 gardiens de déchèterie,
- 3 agent polyvalents (remplacements des agents de collecte des déchets, des gardiens de déchèterie, livraison des bacs jaunes, entretien des aires de tri...),
- 1 chef d'équipe,
- 1 directeur.

Sur le plan technique, le service de gestion des déchets peut compter sur les véhicules suivants :

- 6 bennes à ordures ménagères (3 véhicules titulaires et 3 véhicules « mulet » pour assurer la continuité du service) mises en circulation en 2003, 2012, 2016, 2017, 2020 et 2021.
- 1 camion-grue mis en circulation en 1991.
- 2 véhicules fourgon mis en circulation en 2008 et 2018.

02. Coût du service

Chapitre	Libellé	descriptif	Montant HT	Montant TTC
011	Charges à caractère générale	Charges de fonctionnement : eau, électricité, véhicules, carburant, fournitures....	2 124 095 €	2 322 983 €
012	Charges de personnel	Salaires des agents	826 862 €	826 862 €
042	Dotation aux amortissements	Ecriture comptable (pas de déciaissement)	100 831 €	100 831 €
65	Autres charges de gestion courante	Soutien à l'achat de composteurs/soutien financiers à l'AFM Telethon et la Ligue contre le cancer	27 485 €	28 002 €
66	Charges financières	Intérêts emprunts travaux déchèterie 2015	13 717 €	13 717 €
TOTAL			3 092 990 €	3 292 396 €

Le coût TTC global du service a augmenté de 138 642 € par rapport à 2023 (coût issu de la matrice Comptacoût car le service de gestion des déchets n'avait pas de budget annexe en 2023)

90 % des charges générales (chapitre 11) proviennent des 8 postes de coûts suivants :

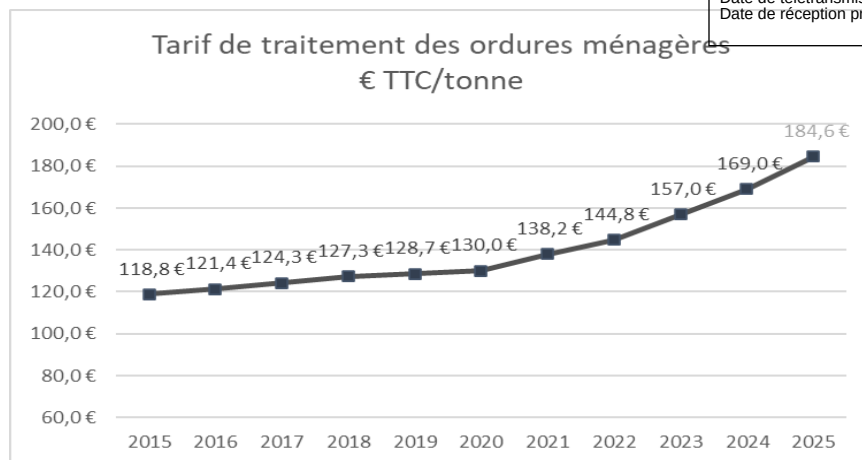
Poste de coût	HT	TTC	montant TTC 2023	Ecart 2023-2024
Traitement des ordures ménagères	594 287 €	653 716 €	616 974 €	36 743 €
Tri des emballages et papiers	344 469 €	363 415 €	341 271 €	22 144 €
Contribution à l'habitant versée à ORGANOM	377 592 €	415 352 €	385 648 €	29 704 €
Déchèterie/ Collecte et traitement des déchets banals	388 278 €	433 588 €	421 902 €	11 686 €
Carburant	76 812 €	92 175 €	77 381 €	14 794 €
Collecte du verre	42 585 €	46 326 €	42 412 €	3 914 €
Entretien des véhicules	42 215 €	52 411 €	52 130 €	281 €
Déchèterie/ Collecte et traitement des déchets spéciaux	34 439 €	38 266 €	38 750 €	-484 €
TOTAL	1 900 677 €	2 095 249 €	1 976 468 €	118 782 €

Les plus fortes augmentations sont constatées sur les postes suivants :

— Traitement des ordures ménagères : + 36 753 € (+ 6 %)

Bien que le tonnage d'ordures ménagères n'ait pas augmenté, le montant versé à ORGANOM a augmenté de 36 743 € sous l'effet de l'augmentation du tarif qui est passé de 157 € TTC /tonne à 169 € TTC/tonne.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du tarif des traitement des ordures ménagères depuis 10 ans.



Entre 2020 et 2024, le tarif de traitement des ordures ménagères a augmenté de 30 %.

A tonnage constant, la 3CM aurait déboursé 184 379€ de plus en 2024 par rapport à 2020.

Du fait de la diminution importante du tonnage d'ordures ménagères entre 2024 et 2030 (- 17 %), l'augmentation de la facture de traitement des ordures ménagères a été limitée à 38 387 € sur cette période.

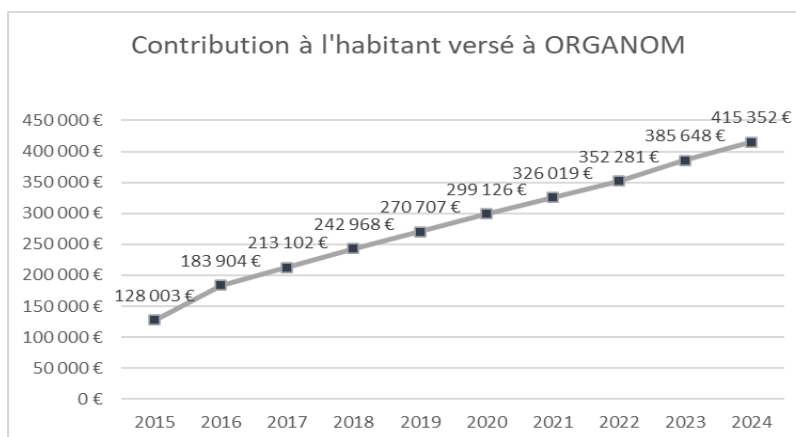
— Tri des emballages et des papiers : + 22 144 € (+ 6.5 %)

Cette augmentation s'explique par l'augmentation des tonnages apportés au centre de tri (+ 7 %).

— Contribution à l'habitant versée à ORGANOM : + 29 704 € (+7.7%)

Cette augmentation s'explique par l'augmentation d'un euro de la contribution à l'habitant.

Depuis 2020, cette contribution versée au syndicat de traitement a augmenté de 116 226 €.



— Le transport et le traitement des déchets banals de la déchèterie (11 686 €)

Deux facteurs expliquent cette augmentation :

- Une augmentation de la quantité globale de déchets (+5.6 %)
- L'augmentation du tarif de traitement des encombrants (+ 10.2 %)

— Le carburant (14 794 €)

Cette augmentation provient du fait qu'une livraison a été réalisée fin décembre 2024 et affectée à l'exercice comptable de cette année alors que les 12 000 litres de biocarburant vont alimenter la flotte de véhicules de la 3CM pour environ 4 mois

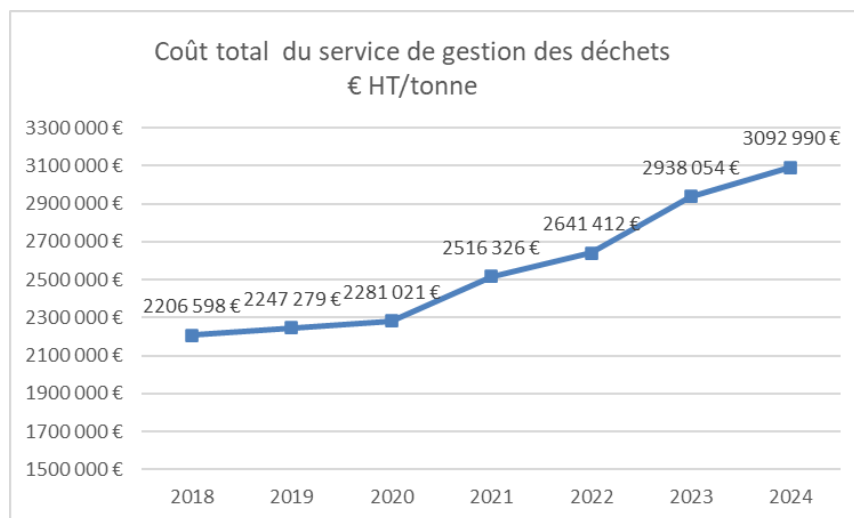
En annexe La répartition des coûts 2024 du SPGD de la 3CM est détaillée dans les matrices « Comptacoût » en annexe à ce rapport. Cette méthode de comptabilité analytique permet de classer les dépenses et recettes par flux de déchets. Le coût global diverge légèrement de celui de la comptabilité analytique car l'exercice comptable ne coïncide pas exactement avec l'année civile 2024 sur laquelle sont basés les chiffres de la matrice Comptacoût.

Sont joints en annexes à ce rapport :

- La matrice des coûts agrégés,
- La matrice des coûts à la tonne,
- La matrice des coûts à l'habitant.

La matrice Comptacoût 2024 de la 3CM a été validée le 26 mai 2025 par le cabinet d'étude AJBD, diligenté par l'ADEME.

EVOLUTION DU COUT TOTAL DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS



03. Recettes du service

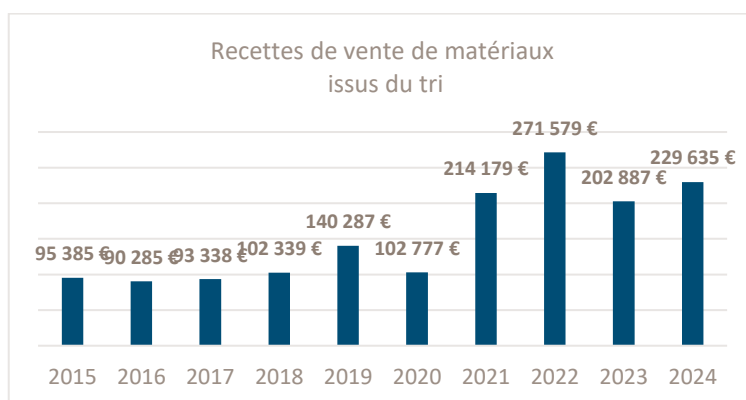
Chapitre	Libellé	Descriptif	Montant
70	Produits du service et vente diverses	Redevance spéciale/entrées déchèterie/vente de matériaux	398 299 €
731	Fiscalité locale	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	2 630 669 €
74	Dotations et participations	Soutien des éco-organismes et FCTVA	567 867 €
TOTAL			3 596 835 €

VENTES DE MATERIAUX

Origine des recettes	2024	2023
Vente des matières issues des bacs jaunes	134 980 €	134 346 €
Vente du verre	31 649 €	23 423 €
Vente du carton et de la ferraille issus de la déchèterie	63 006 €	45 118 €
Total des ventes perçues	229 635 €	202 887 €

Les recettes de vente de matériaux ont augmenté de 27 348 € en raison d'un tarif de reprise plus avantageux de la ferraille de déchèterie en 2024.

Même si les cours de reprise de matériaux sont volatiles, on note sur dernières années une nette tendance à l'augmentation des recettes de vente de matériaux de la 3CM :



SOUTIENS FINANCIERS DES ECO-ORGANISMES

En 2024, la 3CM a perçu 565 040 € des éco-organismes, un chiffre en augmentation de 295 172 € par rapport à 2023.

ORGANISMES	IFux de déchets soutenu	Soutien perçus en 2024	Soutien perçus en 2023	Commentaires
ECOSYSTEM	Appareils électriques	26 691 €	22 563 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme OCAD3E prend en charge la collecte et le traitement des appareils électriques de la déchèterie
ECODDS	Déchets spéciaux	1 344 €	1 815 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme ECODDS prend en charge la collecte et le traitement d'une partie des Déchets Diffus Spécifiques de la déchèterie (peinture, colle, solvants, acides...)
ECOMOBILIER	Mobilier	16 311 €	8 254 €	En plus du soutien financier, l'éco-organisme ECOMOBILIER prend en charge la collecte et le traitement des bennes "mobilier" de la déchèterie; En 2023, la 3CM a perçu un semestre de soutien au lieu de deux les autres années. Le soutien a été reporté sur l'année 2024
ECO-TLC	Textile/linge/chaussures	1 250 €	2 486 €	La collecte et le traitement des TLC sont assurés par des opérateurs agréés par ECOTLC. Ces prestations ne font pas l'objet de facturation à la collectivité.
CITEO	Papier et emballages	519 444 €	234 750 €	Le montant versé en 2024 est basé sur les quantités d'emballages, papier et verre recyclés en 2023 qui p,t fortement progressé. Chaque catégorie d'emballages fait l'objet d'un soutien financier différencié.
Total des soutiens perçus		565 040 €	269 868 €	Augmentation de 295 172 €

L'essentiel du soutien financier des éco-organismes provient de CITEO, l'éco-organisme en charge des emballages et du papier graphique.

Le soutien financier versé par CITEO en année N est calculé sur la base des quantités recyclées en année N-1.

En 2024, ce soutien a fortement augmenté du fait de la très forte augmentation des tonnages recyclés en 2023 suite à la mise en place d'une collecte du tri en porte à porte.

AUTRES RECETTES

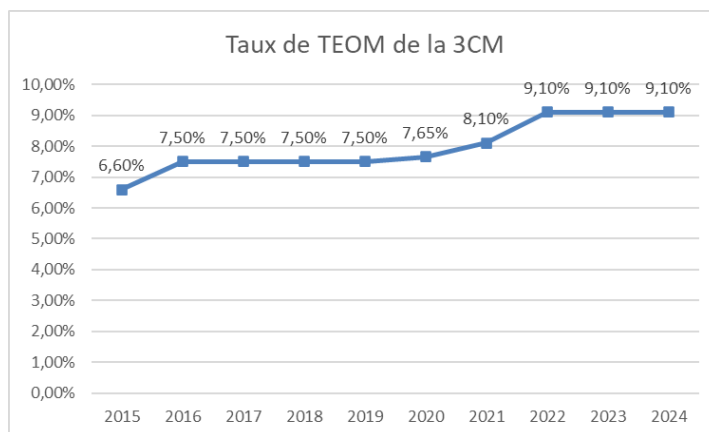
Descriptif	2024	2023
Entrées déchèterie	39 500 €	41 360 €
Redevance spéciale	121 101 €	80 628 €
Soutien financier ORGANOM pour les actions de prévention	10 000 €	17 000 €
Autres soutiens financiers *	7 200 €	0 €
Total	177 801 €	138 988 €

*La société SAIPOL a versé un soutien financier de 7200 € à la 3CM pour la conversion de 5 véhicules au biocarburant B100.

En 2024, le montant perçu de la redevance spéciale a augmenté du fait de l'augmentation du tarif au litres (0.057 € par litre au lieu de 0.053 € par litre) et de la perception en 2024 d'une partie importante des recettes liées à la campagne 2023.

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

En 2024, le taux de TEOM est resté à 9.10 % soit au même niveau qu'avant la mise en place de la collecte du tri en porte à porte.



La recette générée par la TEOM a atteint 2 630 669 € soit une augmentation de 137 169 € par rapport à 2023. Le taux n'ayant pas évolué, cette augmentation est due à une augmentation de l'assiette sur laquelle est basé cette taxe.

En 2023, L'ADEME avait transmis à l'ensemble des EPCI à fiscalité propre sur leur territoire respectif une fiche individuelle restituant les caractéristiques de sa TEOM et les mettant en perspective avec des valeurs de références. Cette fiche était basée sur les données 2022.

Les principaux enseignements concernant la 3CM étaient les suivants :

- Part de la TEOM provenant des ménages : 86 %
- Part de la TEOM provenant des professionnels : 14 %
- L'assiette (base) par habitant de la 3CM était de 1 020 €/habitant. Elle était inférieure à celle du département de l'Ain (1118), de la région AURA (1387) et des 681 communautés de communes de France (1085). Plus cette assiette est basse, plus il faut un niveau élevé de taux pour générer des recettes de TEOM.
- Malgré cette assiette basse, le taux de TEOM de la 3CM (9.1 %) était inférieur au taux moyen du département de l'Ain (9.2 %), et des 681 communautés de communes de France (11.3%) qui ont pourtant une assiette moyenne supérieure. Le taux de TEOM de la 3CM était en revanche supérieur au taux moyen de la région AURA (8.3 %).
- La recette de TEOM par habitant de la 3CM (93 €) était très inférieure au produit moyen sur le département de l'Ain (112), de la région AURA (117) et des 691 CC de France (128).

04. Indicateurs de coût

La méthode Comptacoût est l'outil de référence conçu par l'ADEME pour évaluer le coût des déchets et les coûts liés à leur gestion. Basée sur les principes de la comptabilité analytique, elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner.

Les différentes matrices comptacoût 2024 de la 3CM ont été validées par le cabinet AJBD diligenté par l'ADEME le 26 mai 2024.

Les données suivantes sont extraites de ces matrices consultables en annexe de ce rapport.

COUTS COMPLETS A LA TONNE

Le coût complet à la tonne correspond à l'ensemble des charges (structure, prévention, collecte, traitement...) ramené à la tonne collectée.

Coût complet OMr € HT/T	401,0 €
Coût complet verre € HT /T	105,0 €
Coût complet emballages et papier € /T /an	613,0 €
Coût complet déchèterie € /T (hors gravats)	127,0 €

Les emballages et papier présentent le coût complet le plus élevé en raison des moyens matériels et humains importants à mettre en œuvre pour les collecter, du tarif de la prestation de tri et de la faible densité de ce type de déchets.

COUTS AIDES A LA TONNE

Le coût aidé à la tonne correspond au coût complet moins les recettes issues des ventes de matériaux, des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et les aides, le tout ramené à la tonne.

Il s'agit donc du coût à la tonne restant à la charge de la collectivité après déduction des aides et soutiens perçus.

Coût aidé OMr € HT /T	363,00 €
Coût aidé verre € HT /T	62,00 €
Coût aidé emballages et papier € HT /T	171,00 €
Coût aidé déchèterie € HT/T (hors gravats)	109,00 €

Le coût élevé de la collecte du tri sélectif (verre, emballages et papier) est compensé par les recettes liées à ces typologies de déchets (ventes de matériaux et soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO).

COÛT AIDE A L'HABITANT

Le coût aidé à l'habitant

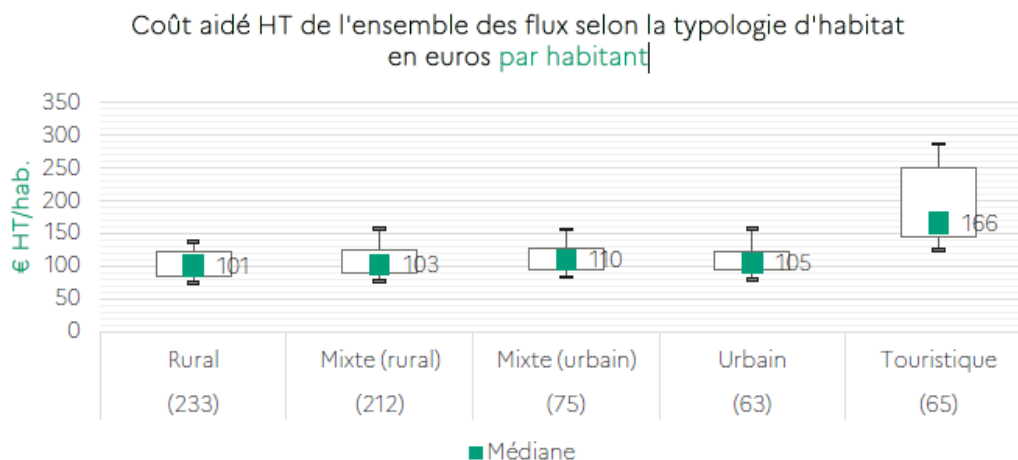
Ensemble des charges (structure, collecte, traitement...) moins les ventes de matériaux, les soutiens des sociétés agréés (éco-organismes) et les aides.

Il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes, des aides et soutiens perçus.

Le coût aidé HT tous flux de la 3CM pour l'année 2024 est de 91.7 € HT/habitant (96.4 €/habitant en 2023).

Pour les collectivités de typologie « mixte à dominante urbaine », le coût aidé médian national est de **110 € HT /habitant** :

Ce coût médian est issu du référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine publié par l'ADEME en janvier 2025 sur la base de l'analyse des matrices des coûts 2022.



ANNEXE 1

Matrice 2024 des coûts agrégés du service public de gestion des déchets de la 3CM

Communauté de communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2024
Coûts HT

Année 2024Montants HT			Flux de déchets							Total
			Déchets ménagères résiduels	Emballages verre	et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des ménages	Gestion du passif	Textiles	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			151	30	56	224			6	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			151	30	56	224			6	467
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	54 735	3 846	54 735	45 352	1 457	323		160 448
		Communication	2 828	455	11 018	5 850	951			21 102
		TOTAL Fonctionnelles	57 563	4 301	65 753	51 202	2 408	323	---	181 550
	Techniques	Prévention	13 754	17	2 367	13 635	1 020			30 793
		Collecte et pré-collecte								
		Pré-collecte		32 308	53 026					85 334
		Collecte	380 284	42 849	423 573	220 753	18 112			1 085 571
		TOTAL Collecte et pré-collecte	380 284	75 157	476 599	220 753	18 112	---	---	1 170 905
		Transfert/Transport	50 564							50 564
		Traitement des déchets non dangereux	1 073 075		344 521					1 417 596
		Tri et conditionnement				8 571				8 571
		Stockage de déchets non dangereux						6 514		6 514
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	1 073 075	---	344 521	8 571	---	6 514	---	1 432 681
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				34 977				34 977
		Autres charges		2 321	3 867	4 359				10 547
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux				410 696	1 002			411 698
		TOTAL Techniques	1 517 677	77 495	827 354	692 991	20 134	6 514	---	3 142 165
		TOTAL Charges		1 575 240	81 796	893 107	744 193	22 542	6 837	---
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie								
		Matériaux		24 215	137 974	57 004				219 193
		Compost								
		Energie	143 826							143 826
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	143 826	24 215	137 974	57 004	---	---	---	363 019
		Prestations à des tiers								
		Autres produits								
	TOTAL Industriels	143 826	24 215	137 974	57 004	---	---	---	363 019	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	2 424	9 568	504 551	43 766			1 250	561 559
	Aides	Reprises des subventions d'investissement								
		Subventions de fonctionnement	3 000		2 000	5 000				10 000
		Aides à l'emploi								
TOTAL Aides		3 000	---	2 000	5 000	---	---	---	10 000	
TOTAL Produits		149 250	33 783	644 525	105 770	---	---	1 250	934 578	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		131 475	4 593	36 931	35 962	530	1 303		210 794
	Financement déchets direct	TEOM	2 630 664							2 630 664
		REOM								
		Redevance spéciale & facturations usagers	121 101			39 500				160 601
		TOTAL Financement déchets direct	2 751 765	---	---	39 500	---	---	---	2 791 265
	Contribution des collectivités									
TOTAL Financement déchets		2 751 765	---	---	39 500	---	---	---	2 791 265	

Tableau de synthèse	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet	1 575 240	81 796	893 107	744 193	22 542	6 837		3 323 715
Coût technique	1 431 414	57 581	755 133	687 189	22 542	6 837		2 960 696
Coût partagé	1 428 990	48 013	250 582	643 423	22 542	6 837	-1 250	2 399 137
Coût aidé HT	1 425 990	48 013	248 582	638 423	22 542	6 837	-1 250	2 389 137
TVA acquittée	131 475	4 593	36 931	35 962	530	1 303		210 794
Coût aidé TTC	1 557 465	52 606	285 513	674 385	23 072	8 140	-1 250	2 599 931
Financement déchets								2 791 265

ANNEXE 2

Matrice 2024 des coûts agrégés par tonne du service public de gestion des déchets de la 3CM

Communauté de communes de la Côtère à Montluel (807) - Matrice 2024

Coûts HT par tonne

Année 2024 Montants HT par tonne			Flux de déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Gestion du passif		Textiles
Ratio en kg collecté par habitant desservi			151	30	56	224			6	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			151	30	56	224			6	467
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	14	5	38	8	164	0	---	13
		Communication	1	1	8	1	107	---	---	2
		TOTAL Fonctionnelles	15	6	45	9	271	0	---	15
	Techniques	Prévention	4	0	2	2	115	---	---	3
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	41	36	---	---	---	---	38
		Collecte	97	55	291	38	2 035	---	---	90
		TOTAL Collecte et pré-collecte	97	96	327	38	2 035	---	---	98
		Transfert/Transport	13	---	---	---	---	---	---	13
		Traitement des déchets non dangereux	273	---	237	---	---	---	---	263
		Tri et conditionnement	---	---	---	1	---	---	---	1
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	1	---	1
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	273	---	237	1	---	1	---	128
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	6	---	---	---	6
		Autres charges	---	3	3	1	---	---	---	1
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	70	113	---	---	70
		TOTAL Techniques	387	99	568	119	2 262	1	---	262
	TOTAL Charges		401	105	613	127	2 533	1	---	277
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	31	95	10	---	---	---	27
		Compost	---	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	37	---	---	---	---	---	---	37
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	37	31	95	10	---	---	---	30
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	---	---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Industriels	37	31	95	10	---	---	---	30	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	1	12	347	7	---	---	7	46
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	---	---	---	---	---	---	---	---
		Subventions de fonctionnement	1	---	1	1	---	---	---	1
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Aides	1	---	1	1	---	---	---	1
TOTAL Produits		38	43	443	18	---	---	7	77	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		34	6	25	6	60	0	---	17
	Financement déchets direct	TEOM	670	---	---	---	---	---	---	216
		REOM	---	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	31	---	---	7	---	---	---	13
		TOTAL Financement déchets direct	701	---	---	7	---	---	---	229
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Financement déchets		701	---	---	7	---	---	---	229	

Année 2024 Montants HT par tonne	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Gestion du passif	Textiles	
Coût complet	401	105	613	127	2 533	1		273
Coût technique	365	74	519	118	2 533	1		243
Coût partagé	364	62	172	110	2 533	1	-7	197
Coût aidé HT	363	62	171	109	2 533	1	-7	196
TVA acquittée	34	6	25	6	60	0		17
Coût aidé TTC	397	68	196	115	2 592	1	-7	214
Financement déchets								229

ANNEXE 3

Matrice des coûts agrégés par habitant 2024 du service public de gestion des déchets de la 3CM

Communauté de communes de la Côtère à Montluel (807) - Matrice 2024
Coûts HT par habitant

Année 2024 Montants HT par habitant			Flux de déchets						Total			
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Gestion du passif		Textiles		
Ratio en kg collecté par habitant desservi			151	30	56	224			6			
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			151	30	56	224			6	467		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2,1	0,2	2,1	1,7	0,1	0,0	---	6,2		
		Communication	0,1	0,0	0,4	0,2	0,0	---	---	0,8		
		TOTAL Fonctionnelles	2,2	0,2	2,5	2,0	0,1	0,0	---	7,0		
	Techniques	Prévention	0,5		0,1	0,5	0,0	---	---	1,2		
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---		
		Pré-collecte	---	1,2	2,0	---	---	---	---	3,3		
		Collecte	14,6	1,6	16,3	8,5	0,7	---	---	41,7		
		TOTAL Collecte et pré-collecte	14,6	2,9	18,3	8,5	0,7	---	---	44,9		
		Transfert/Transport	1,9	---	---	---	---	---	---	1,9		
		Traitement des déchets non dangereux	41,2	---	13,2	---	---	---	---	54,4		
		Tri et conditionnement	---	---	---	0,3	---	---	---	0,3		
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	0,3	---	0,3		
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	41,2	---	13,2	0,3	---	0,3	---	55,0		
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1,3	---	---	---	1,3		
		Autres charges	---	0,1	0,2	0,2	---	---	---	0,4		
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	15,8	0,0	---	---	15,8		
		TOTAL Techniques	58,3	3,0	31,8	26,6	0,8	0,3	---	120,6		
		TOTAL Charges		60,5	3,1	34,3	28,6	0,9	0,3	---	127,6	
		Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---	---
				Matériaux	---	0,9	5,3	2,2	---	---	---	8,4
Compost	---			---	---	---	---	---	---	---		
Energie	5,5			---	---	---	---	---	---	5,5		
TOTAL Ventes de produits et d'énergie	5,5			0,9	5,3	2,2	---	---	---	13,9		
Prestations à des tiers	---			---	---	---	---	---	---	---		
Autres produits	---			---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Industriels			5,5	0,9	5,3	2,2	---	---	---	13,9		
Soutiens	Soutiens des éco-organismes		0,1	0,4	19,4	1,7	---	---	0,1	21,6		
Aides	Reprises des subventions d'investissement		---	---	---	---	---	---	---	---		
	Subventions de fonctionnement		0,1	---	0,1	0,2	---	---	---	0,4		
	Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	---		
	TOTAL Aides		0,1	---	0,1	0,2	---	---	---	0,4		
TOTAL Produits		5,7	1,3	24,7	4,1	---	---	0,1	35,9			
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		5,1	0,2	1,4	1,4	0,0	0,1	---	8,1		
	Financement déchets direct	TEOM	101,0	---	---	---	---	---	---	101,0		
		REOM	---	---	---	---	---	---	---	---		
		Redevance spéciale & facturations usagers	4,7	---	---	1,5	---	---	---	6,2		
		TOTAL Financement déchets direct	105,6	---	---	1,5	---	---	---	107,1		
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---	---		
	TOTAL Financement déchets		105,6	---	---	1,5	---	---	---	107,1		

Année 2024 Montants HT par habitant			Flux de déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Gestion du passif	
Coût complet			60,5	3,1	34,3	28,6	0,9	0,3	127,6
Coût technique			54,9	2,2	29,0	26,4	0,9	0,3	113,7
Coût partagé			54,9	1,8	9,6	24,7	0,9	0,3	92,1
Coût aidé HT			54,7	1,8	9,5	24,5	0,9	0,3	91,7
TVA acquittée			5,1	0,2	1,4	1,4	0,0	0,1	8,1
Coût aidé TTC			59,8	2,0	11,0	25,9	0,9	0,3	99,8
Financement déchets									107,1

